



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/782

Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la fondation d'entreprise Solidarités by Crédit Agricole Centre-est dans le cadre du projet de réalisation d'une maquette tactile du plan du musée

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

<b>SEANCE DU 27 MAI 2021</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/782 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MECENAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA FONDATION D'ENTREPRISE SOLIDARITES BY CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST DANS LE CADRE DU PROJET DE REALISATION D'UNE MAQUETTE TACTILE DU PLAN DU MUSEE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du Musée.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

Les expériences conduites en milieu muséal montrent que les collections sont difficiles d'accès pour les personnes déficientes visuelles. Le Musée des beaux-arts de Lyon a donc souhaité réfléchir à un projet de médiation culturelle spécifiquement dédié à ces visiteurs en difficulté.

Il a conçu un projet de maquette tactile permettant d'appréhender par le toucher le bâtiment, les zones de circulation et l'aménagement des collections, composé de trois modules :

- Une maquette de l'intégralité des bâtiments dans leur environnement urbain qui sera installée vers la billetterie, dans une zone en accès libre ;
- Un jeu de quatre plans tactiles représentant chacun un étage et disposés à l'étage correspondant, pour se repérer dans les collections ;
- Une maquette en coupe de l'escalier principal Thomas Blanchet, installée à proximité du bas de l'escalier.

La fondation d'entreprise Solidarités by Crédit Agricole Centre-est, créée à l'initiative de la caisse régionale du Crédit Agricole Centre-est, soutient des projets dans les domaines suivants : culture, patrimoine et tourisme, santé et recherche médicale, entrepreneuriat et développement socio-économique, accompagnement social, éducation et transmission du savoir, environnement, agriculture et agro-alimentaire souhaite s'engager aux côtés du musée pour ce projet novateur permettant de recevoir de manière spécifique un public éloigné du musée.

La fondation d'entreprise Solidarités by Crédit Agricole Centre-Est s'engage à effectuer au profit du Musée des beaux-arts de la Ville de Lyon, un don de 10 000 € au titre du projet de maquette tactile.

Les contreparties qui seront apportées à la fondation d'entreprise Solidarités by Crédit Agricole Centre-est consisteront notamment en :

- L'insertion du nom et/ou du logo du mécène sur les supports de communication concernant le musée (brochures, dépliants, dossier de presse, affiches, programmes, catalogues...), le site internet (page mécénat ou tout autre page adaptée), plaque ou affichette à proximité des maquettes (150 €) ;
- Le remerciement du mécène conférences de presse, d'opérations de relations publiques, d'interviews, de relations avec les médias (non valorisable) ;
- La mise à disposition hors horaires d'ouverture pour un petit déjeuner pour 50 personnes (valorisée à 1 500 €) suivi d'une visite privée, (valorisée à 500 €) ;
- Deux visites de groupes des collections aux heures d'ouverture du musée valorisée à 160 € chacune.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention ci-après annexée. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 2 470 € et restent dans les limites de 25 % admises par l'administration fiscale.

Vu ladite convention de mécénat ;

Vu la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la fondation d'entreprise Solidarités by Crédit Agricole Centre-Est dans le cadre de la réalisation d'une maquette tactile est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La recette en découlant sera imputée au budget 01, année 2021, programme SUPPORTBA, opération PEQUIPBA, fonction 314, chapitre 10, article 10251, LC 105290.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET